

Discours de Lord Owen devant le Conseil de l'Europe (Strasbourg, 3 octobre 1992)

Légende: Le 3 octobre 1992, Lord David Owen, coprésident (pour l'Union européenne) du comité directeur de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, rend compte de sa mission devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en mettant notamment l'accent sur les violations des droits de l'homme.

Source: Conseil de l'Europe-Assemblée parlementaire. Compte-rendu. Quarante-quatrième session ordinaire. 30 septembre au 7 octobre 1992. Volume II. Séances 9 à 21. 1993. Strasbourg: Conseil de l'Europe.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_lord_owen_devant_le_conseil_de_l_europe_strasbourg_3_octobre_1992-fr-c53d5445-850b-454e-bed9-4460b3814da5.html

Date de dernière mise à jour: 22/10/2012

Discours de Lord Owen devant le Conseil de l'Europe (Strasbourg, 3 octobre 1992)

Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre invitation à prendre la parole dans cet hémicycle. La décision n'a pas été difficile à prendre, car, pour les gens de ma génération — je suis né en 1938 — le Conseil de l'Europe et les mécanismes qu'il a créés pour la protection des droits de l'homme sont extrêmement importants. Ceux qui, comme nous, ont vécu les années de guerre et passé leurs années de formation à découvrir ce qui s'était passé pendant ces années et dans les années 30 se sont juré que rien de tel ne se reproduirait en Europe.

Je suis aujourd'hui porteur de tristes nouvelles. Je ne veux pas établir d'analogie avec ce qui est arrivé dans le passé. L'Histoire, selon certains, se répète, mais elle se répète rarement avec exactitude. Mais le fait est que, dans les derniers mois et au moment même où je vous parle, de graves violations des droits de l'homme ont été commises et se commettent. Permettez-moi de vous mettre au courant.

Je ne parlerai pas des épisodes qui remontent à trois ou quatre mois, mais de ce qui s'est passé ces jours derniers. Jeudi dernier, Cyrus Vance et moi-même avons appris que des opérations de nettoyage ethnique — expression assez odieuse que l'on hésite à prononcer — avaient lieu dans la région de Banja Luka. Nous avons pensé que la seule chose que nous pouvions faire dans l'immédiat était d'y aller nous-mêmes pour attirer l'attention du monde sur cette situation et tenter d'élucider les faits. Nous avons parlé à diverses personnes et, surtout, nous avons eu une rencontre mémorable avec le mufti, l'évêque catholique et son homologue orthodoxe, réunis pour nous parler des événements. On nous a dit en termes dépourvus d'ambiguïté que, la veille encore, quelque 3 000 ou 4 000 personnes avaient été évacuées de Boranski Petrovac et de Kljue.

De crainte que leur vie ne soit menacée et qu'il ne leur soit pas possible de passer la frontière croate, fermée à tous sauf à quelques convois venant des centres de détention sous escorte et sur autorisation exceptionnelle, on leur a dit qu'il leur faudrait passer par la Bosnie-Herzégovine et traverser le no man's land bordant les zones de combat impliquant les forces du gouvernement bosniaque musulman.

J'ajouterai entre parenthèses qu'il ne faut pas oublier que le gouvernement bosniaque n'est pas uniquement composé de musulmans. On a pris l'habitude de le qualifier ainsi parce que les musulmans en constituent une forte proportion, mais le gouvernement bosniaque s'efforce toujours de parler au nom des Croates et des Serbes, et veut avant tout garder la responsabilité de représenter l'ensemble des trois nations.

Aucun d'entre nous ne savait ce qui allait arriver à ce convoi et beaucoup avaient le souvenir d'un incident analogue quelques semaines auparavant: des éléments convergents donnent à penser qu'environ 200 personnes faisant partie d'un convoi de ce type sont parvenues au bord d'une falaise où le convoi a été stoppé; ces personnes ont été alignées et fusillées avant de basculer du haut de la falaise. Aller vers la frontière était en soi dangereux et ces gens le savaient, mais ils craignaient pour leur vie s'ils restaient là où ils étaient.

A Zagreb, samedi, alors que nous avons quitté Banja Luka vendredi, Cyrus Vance et moi-même avons entendu un témoin oculaire faire le récit de ce qui est arrivé à ces gens quand ils sont parvenus au no man's land; on les a fait descendre des autocars, certains avaient déjà été dépouillés de leurs biens, presque tous avaient été dépouillés de leur argent et objets de valeur. Certains avaient déjà disparu — ils avaient été emmenés et personne ne les a revus depuis.

Alors que cet observateur les regardait, traversant le no man's land après avoir quitté les autocars, il vit que l'on tirait des balles au-dessus de leurs têtes, puis sur eux. C'était de jeunes enfants et des vieillards portant dans des valises le peu qu'il leur restait. Quand ils eurent parcouru un peu plus d'un kilomètre des obus passèrent au-dessus de leurs têtes, puis se mirent à tomber là où ils marchaient alors que le terrain était déjà miné. L'homme en question a vu en ce bas monde beaucoup de choses qui feraient blêmir la plupart d'entre nous, mais il a avoué qu'il en a pleuré.

Tout cela s'est passé ces jours derniers et c'est dans ce contexte que nous devons commencer à discuter

certaines des graves questions morales qui sous-tendent l'action politique que nous devons entreprendre pour parvenir à la paix et à un règlement sur le territoire de l'ancienne Yougoslavie.

Le premier aspect et le plus important qu'il convient de reconnaître c'est que les Nations Unies ont déjà fait un choix moralement douloureux et, je crois, correct: autoriser les hommes de la FORPRONU à escorter les gens sortant du pays aux fins de nettoyage ethnique. Il a été difficile de me convaincre, mais les efforts conjugués du CICR, du HCR et de la mission de la CSCE sous la direction de Sir John Thompson, qui avait visité le camp de Terkojdje et un autre camp, m'ont convaincu que le problème ethnique était le suivant: comment sauver des vies ? Même au risque de passer pour complice de ce nettoyage ethnique, nous devons faire sortir ces gens, les faire passer en Croatie et leur fournir des escortes militaires, parce que la sécurité des convois ne paraissait pas assurée.

Cyrus Vance et moi-même pensions que la décision ne serait pas prise seulement par nous ou par les gouvernements. Nous étions fermement convaincus qu'elle devait être prise sous le feu des projecteurs et que le Conseil de sécurité devrait débattre de ces dilemmes moraux en public. Si une décision était prise pour élargir le mandat concernant la FORPRONU, tout le monde saurait que cela avait été fait et nous ne risquions pas de lire, quelques semaines plus tard, des histoires à faire dresser les cheveux sur la tête, sous la plume de journalistes prétendant que la chose avait été étouffée.

Qu'il y ait eu ou non dissimulation dans les premiers mois de cette année, je n'en sais rien, mais je puis vous assurer que les deux coprésidents de cette conférence n'auront pas peur de révéler, lorsque nous saurons les faits, tout ce qui concerne le nettoyage ethnique ou toute violation des droits de l'homme.

Toutefois, autant nous souhaitons une moralisation et autant nous souffrons de ces intolérables atteintes aux droits de l'homme; la toute première tâche doit être de rechercher la paix. Avant de revenir à certaines des questions touchant les droits de l'homme, puis-je dire en quelques mots comment je vois le déroulement du processus de paix ? Je ne vais pas me plonger dans l'Histoire. Je n'étais pas impliqué. Je ne crois pas que cela serve à grand-chose. Je prends comme point de départ la Conférence de Londres. Chose peut-être plus importante, je pars de l'hypothèse que les gouvernements — la plupart des parlementaires ici présents représentant des gouvernements assistaient à cette conférence — pensaient ce qu'ils disaient lorsqu'ils ont fixé les principes issus de cette conférence. Ces documents sont ma bible au sens propre comme au sens figuré. On ne peut trouver à redire aux principes de la Conférence de Londres; si quelqu'un a des objections ou cherche à les modifier de manière sélective, qu'il prenne garde, car il faut les voir comme un ensemble, comme un tout.

Je ne les classerai pas par ordre de priorité, mais je citerai un principe important: il n'y aura pas d'acquisitions territoriales par les armes. Les frontières ne seront pas modifiées par la force. Chacun de nous peut trouver des exemples théoriques montrant pourquoi la carte de cette partie de l'Europe n'aurait pas dû être tracée comme elle l'a été dans les premiers jours du régime de Tito, mais cette carte doit rester telle quelle.

M'appuyant sur mon expérience de l'Afrique, je peux dire que personne ne peut, en regardant la carte de l'Afrique, se convaincre que cette carte est raisonnable. Il faut bien reconnaître que les diplomates du service colonial britannique ont tranché la question en traçant des traits à la règle, coupant parfois les rivières et les vallées, sans parler des groupes ethniques. Il n'y avait guère de logique dans tout cela et pourtant, au moment de l'indépendance, et alors que l'Organisation de l'unité africaine se développait, les Africains ont été amenés à reconnaître que modifier la carte de l'Afrique était une entreprise extrêmement difficile et que, malgré tous ses défauts, mieux valait accepter la carte existante — à cette réserve près qu'elle pourrait être modifiée à la suite d'un accord, entériné peut-être par référendum.

La Conférence de Londres a décidé que la carte de Tito était sacro-sainte, sauf modification à la suite d'un accord entre les parties intéressées.

Je n'ai encore rien vu qui annonce ce type de modification. Prenons cette carte comme point de référence pour nos négociations. Ce faisant, nous acceptons que des gens de nations différentes vivent dans des pays

différents, que des Serbes vivent en Croatie, des Serbes et des Croates en Bosnie-Herzégovine, des Albanais en Serbie et au Monténégro, et que des musulmans et des Hongrois vivent au Monténégro.

Qu'il soit clair, donc, que nous ne modifions pas la carte, à moins d'un accord entre les parties. Etant donné que la Croatie n'accepte pas de modification de la carte, les Serbes qui vivent au Krajina ou à Knin — souvent la majorité et toujours en nombre important — devront s'habituer à l'idée qu'ils vivent en Croatie. Ils ont néanmoins droit à un statut spécial — à leur indépendance en matière de culture et d'éducation dans ces zones spéciales. Cela est difficile à accepter pour bien des Serbes — que ce soit à Belgrade, en Krajina ou à Knin même. Toutefois, tout le monde est logé à la même enseigne. Si ces personnes acceptent l'idée de vivre dans ces limites territoriales, les Albanais du Kosovo doivent aussi accepter de vivre en Serbie et au Monténégro. De même, ils ont droit à un statut spécial pour l'éducation, la culture et d'autres aspects de l'autonomie.

On peut en dire autant des Hongrois de Vojvodine ou même des musulmans du Monténégro. Pour ce qui est de la Bosnie-Herzégovine elle-même, il faut reconnaître qu'il y aura inévitablement trois groupements. Que faire, là, en matière de droits? Pendant de longues années, la Bosnie-Herzégovine a été un pays où il était possible pour des musulmans, des Serbes orthodoxes ou des catholiques de vivre ensemble dans une paix relative.

La Bosnie-Herzégovine était parfois citée en exemple pour la façon dont les nations et les groupes ethniques différents pouvaient cohabiter dans l'harmonie. Malheureusement, cette harmonie a été brisée. Comment rapprocher ces pays dans la paix selon les mêmes principes? Il est un autre principe encore auquel j'attache personnellement beaucoup d'importance. J'espère que le Conseil de l'Europe fait de même et que c'est un principe pour lequel les membres de l'Assemblée lutteront de toutes leurs forces à leur retour dans leurs parlements nationaux respectifs; je veux parler du principe de la réversibilité du nettoyage ethnique.

Beaucoup — les tenants de la *Realpolitik* — vous diront que les jeux sont faits — les terres ont été prises en Bosnie-Herzégovine, les lignes de front ont été établies — et qu'il est impossible de revenir à une situation dans laquelle trois nations et groupes pourraient vivre en harmonie. Ils disent que personne ne doit mourir pour un idéalisme absurde et qu'il nous faut vivre avec la réalité. Je ne suis pas d'accord, pour plusieurs raisons. Et tout d'abord pour une raison profondément philosophique.

Si nous pensons ce que nous disons en déclarant que nous ne permettrons jamais un nouvel holocauste, de discrimination raciale, de camps de concentration; que nous ne laisserons plus enfermer des êtres humains dans des wagons, au mépris de toute forme de droits de l'homme; que nous ne permettrons plus que des gens soient tués, mutilés ou violés uniquement parce qu'ils pratiquent une religion différente de celle de la majorité, alors nous devons, en toute conscience, inverser le processus de nettoyage ethnique.

Cela ne se fera pas en quelques mois, mais prendra des années et nécessitera l'application constante de principes. Il faut bien admettre que ce n'est pas le point fort des gouvernements démocratiques. Au fur et à mesure que passeront les mois et les années, les gens auront, à tort ou à raison, tendance à hausser les épaules et à dire «nous avons fait de notre mieux; maintenant il faut vivre avec». Mais prenons garde. La population en question n'est pas juive, il s'agit d'adeptes de l'islam et ils sont des millions dans le monde entier. Ils s'estiment déjà — à juste titre — profondément blessés par les événements de Bosnie-Herzégovine. Je crois qu'ils ne pardonneront jamais à l'Europe si nous permettons que les musulmans de Bosnie-Herzégovine soient privés de leurs droits civiques, chassés de leurs villes et de leurs villages, et si nous acceptons effectivement le *statu quo*. Si nous acceptons le nettoyage ethnique de la population musulmane sans l'ombre d'une justification, je crois que nous déchaînerons des forces que nous regretterons d'avoir libérées.

Il ne sera pas facile de revenir sur le nettoyage ethnique et cela prendra du temps. Il faudra pour cela que les gens reprennent suffisamment confiance pour retourner dans un petit village où les maisons ont été incendiées, que les voisins ont quitté et où règnent la peur et l'hostilité. Certains diront que cela est impossible. Le seul enseignement positif de l'Histoire, c'est que ce sont précisément les peuples qui ont souffert les horreurs les plus épouvantables pendant la seconde guerre mondiale qui ont réussi à tourner le

dos à tout cela et à cohabiter pacifiquement par la suite et durant de longues décennies. L'une des raisons pour lesquelles la réalisation des droits de l'homme reste l'une des tâches essentielles des hommes politiques et des organes internationaux, c'est l'extraordinaire capacité de la race humaine à oublier ce qui s'est passé, de pardonner et de se réconcilier.

Pour moi, il est sidérant d'aller au Zimbabwe et de voir Ian Smith descendre l'artère principale de Harare, l'ancienne Salisbury, sans garde du corps et, selon toute apparence, en parfaite sécurité. Je pense toujours que, quand, en dépit de toutes les difficultés, l'Afrique du Sud parviendra à un accord entre les Blancs et les Noirs, nous verrons là aussi une réconciliation et une volonté d'oublier.

Nous avons été témoins, en Europe et dans cette Assemblée, de la faculté de réconciliation et de pardon de la race humaine, de la possibilité de voir se lever une nouvelle génération qui n'est pas hantée par le passé. A ceux qui disent que le nettoyage ethnique est irréversible, je réponds qu'ils ont tort. A ceux qui disent que ce sera extrêmement difficile, je réponds qu'ils ont raison. Quant à ceux qui disent que les gouvernements renonceront vite à tenter de rétablir la situation antérieure, je dis que je crains bien qu'ils n'aient raison. Mais les parlementaires, qui devraient voir les choses dans une perspective plus longue se doivent — et c'est une lourde responsabilité — de veiller à ce que le nettoyage ethnique soit stoppé. Dans la Constitution de la nouvelle Bosnie-Herzégovine, cet aspect doit jouer un rôle très important.

Je voudrais parler du processus de paix tel qu'il est. Au cours des quatre dernières semaines, M. Cyrus Vance et moi-même nous sommes efforcés de mettre en place une série d'éléments. Vous avez peut-être remarqué que nous ne parlons pas de cessez-le-feu. En effet, on a trop parlé de cessez-le-feu qui ont été interrompus dans les 24 ou 36 heures. Nous parlons de la cessation des hostilités, processus présentant l'avantage que la plupart des gens comprennent son caractère progressif, en raison duquel certains individus continuent à tirer de temps à autre.

Nous cherchons à obtenir la cessation des hostilités dans toute la Bosnie-Herzégovine. Nous avons cependant lié ce résultat à la démilitarisation de Sarajevo. Je suis heureux d'annoncer — bien que je ne puisse dire quelle en sera l'issue — que les parties sont maintenant d'accord pour se rencontrer et parler ensemble, et surtout pour autoriser leurs commandements militaires à discuter de questions techniques, ainsi que de la démilitarisation progressive de Sarajevo, sous la présidence du général Morrillon, officier français qui vient d'être affecté à la surveillance de la Bosnie-Herzégovine sous la responsabilité du général Nambiar, lequel commande la FORPRONU depuis Zagreb. J'ai la plus grande confiance dans le général Morrillon, et je crois qu'il est en train d'élaborer, pour la démilitarisation de Sarajevo, un mécanisme rationnel en vertu duquel, d'une part, les Serbes qui souhaitent partir pourront le faire en sécurité, ce qui constitue une garantie importante; d'autre part, il n'y aura à Sarajevo ni ligne de démarcation, ni séparation entre pâtés de maisons. Je suis en effet bien décidé à ce qu'il ne puisse y avoir un autre Beyrouth, c'est-à-dire à ce qu'il n'y ait pas de zone interdite, de telle sorte que la FORPRONU puisse aller n'importe où, à travers toute la ville, y compris dans les quartiers périphériques et jusqu'aux collines d'où les tirs d'artillerie ont eu lieu.

Il ne sera pas facile de se mettre d'accord sur cette démilitarisation, qui est cependant essentielle pour que les musulmans et les chrétiens — catholiques et Serbes orthodoxes — puissent un jour mener une vie heureuse dans ce pays. La réussite du processus sera rapide ou non. Bien entendu, je souhaite ardemment qu'il réussisse en quelques semaines, car nous sommes pressés par l'approche de l'hiver. A mesure que l'hiver avance, il meurt de plus en plus de gens. Certains estiment qu'à lui seul, et même dans les meilleures circonstances, l'hiver provoquera la mort de 100 000 personnes en Bosnie-Herzégovine, et ce dans les meilleures circonstances, c'est-à-dire s'il est possible de faire parvenir des denrées alimentaires et d'autres biens essentiels jusqu'à certaines régions rurales, en dépit de l'enneigement et des conditions les plus difficiles. Or, il faut bien voir que nous accusons du retard dans la constitution de stocks pour l'hiver. La perte tragique de plusieurs vols humanitaires nous a porté un très rude coup. Heureusement, les gouvernements semblent enfin disposés à reprendre ces vols. J'ajoute qu'à mon avis on a attendu quinze jours de trop. Je pense être en droit de le dire, car M. Cyrus Vance et moi-même avons pris à l'aéroport de Sarajevo le premier vol qui ait quitté celui-ci après que l'avion italien a été abattu. Je ne nie pas que l'équipée ait été quelque peu éprouvante.

Tout au long de cette discussion comme de celle qui a trait à l'expansion de la FORPRONU, ainsi qu'au choix et à l'affectation de corps de troupes pour celle-ci, on n'a cessé de parler de garanties et de sauvegardes. Il est temps, je crois, que les parlementaires, les gouvernements et les peuples comprennent que, dans une telle situation, il est impossible d'écarter tous les risques. La situation est dangereuse, et l'on sait qu'il n'existe aucune garantie absolue. Néanmoins, les risques que les pilotes italiens ont pris n'ont pas été inutiles — même si quatre d'entre eux y ont, hélas, laissé leur vie — car leurs vols humanitaires ont permis de sauver des centaines de vies supplémentaires. Chaque fois qu'un conducteur de camion qui s'est porté volontaire pour prendre part à un convoi s'est fait tuer dans une embuscade — et c'est ainsi qu'ont été tués deux soldats français — il a été possible de délivrer des denrées alimentaires qui ont sauvé la vie de milliers de gens.

Au lieu de parler de sécurité absolue, il faut voir les choses dans cette optique. Des êtres humains risquent leur vie. Certains sont des militaires armés, mais c'est loin d'être le cas de tous. Une partie des actes les plus braves accomplis en Bosnie-Herzégovine l'ont été par des personnes extérieures à la FORPRONU, c'est-à-dire des agents du HCR et du CICR. Ces personnes vivent dans une atmosphère de tension et de danger extrême, analogue à celle qui règne, par exemple, dans la ville de Banja Luka ou sur la route de camps comme celui de Tronoplje. Elles ne sont jamais certaines de ne pas être victimes d'enlèvement ou de viol. Il faut mettre nos journalistes et nos hommes politiques en face de cette réalité. Une situation sans risque est un luxe inconnu dans les Balkans à l'heure actuelle.

Bien entendu, on peut toujours dire — et certains journalistes notamment sont de cet avis — que nous n'avons rien à y faire. Il s'agit là d'un pays éloigné dont nous ne savons rien. Nous savons pourtant ce que ce genre d'attitude nous a amené: la seconde guerre mondiale. D'autre part, il ne faut pas oublier que la première guerre mondiale a commencé à Sarajevo. Ceux qui croient qu'il serait moralement acceptable pour l'Europe de tourner le dos à ce qui se passe dans les Balkans et de lever les bras au ciel en disant «qu'ils se départagent par les armes, cela ne nous regarde en rien» abandonnent, selon moi, l'idéal de la construction d'une grande Europe pour lequel travaillent cette Assemblée, la Communauté européenne et nos parlements nationaux.

Je voudrais faire une suggestion pratique à l'Assemblée. Il lui faudra évidemment s'adresser au Conseil des Ministres. Nous essayons actuellement d'élaborer, pour la Bosnie-Herzégovine, une nouvelle Constitution pouvant inspirer confiance aux trois nations concernées, à leurs citoyens et à leurs peuples. Chacun sait que de sérieuses sauvegardes s'imposent en matière de droits de l'homme. Beaucoup d'organisations travaillant dans le domaine des droits de l'homme participent à cette œuvre, dont beaucoup dans le cadre des Nations Unies. Toutefois, je suis le premier à admirer le travail accompli dans le cadre de la Convention européenne des Droits de l'Homme et de la Cour européenne des Droits de l'Homme. J'estime que nous avons trouvé là un système permettant non seulement de déclarer les droits de l'homme de la façon la plus claire, mais aussi de les mettre en œuvre. La Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie s'intéresse beaucoup à l'élaboration d'un mécanisme ad hoc provisoire pour la protection judiciaire des droits de l'homme dans les Etats européens qui ne sont pas encore membres du Conseil de l'Europe.

Les critères d'adhésion au Conseil de l'Europe sont sévères; ce n'est que justice, et je ne demande pas qu'on les assouplisse. Toutefois, ils ne sont pas faciles à observer dans l'immédiat, notamment de la part des pays qui passent d'un régime communiste à un régime démocratique. On discute actuellement d'une proposition intéressante, que nous étudions et qui devrait être présentée aux Etats membres du groupe de travail sur la Bosnie-Herzégovine — si l'on peut obtenir une réaction positive de ce côté — selon laquelle le Conseil de l'Europe créerait un mécanisme *ad hoc* ayant pour tâche de veiller à la protection des droits de l'homme dans les Etats européens qui ne sont pas encore membres du Conseil de l'Europe, c'est-à-dire les Etats qui adhèreraient à ce mécanisme. Evidemment, je pense surtout à la Bosnie-Herzégovine, dont la nouvelle Constitution est à l'étude. Pour être tout à fait franc, je ne crois pas que ce pays s'attende à devenir membre à part entière du Conseil de l'Europe avant plusieurs années.

Un Etat non membre pourrait adhérer au mécanisme *ad hoc* du Conseil de l'Europe par une déclaration unilatérale qui serait alors inscrite dans sa Constitution, mais qui devrait être acceptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le mécanisme pourrait consister en un organe créé pour une période de

transition en attendant que l'Etat adhérent devienne membre à part entière du Conseil de l'Europe et Partie contractante à la Convention européenne des Droits de l'Homme. Cet organe pourrait se composer de juges de la Cour européenne des Droits de l'Homme, de membres de la Commission européenne des Droits de l'Homme et de personnes désignées par les Etats adhérents. Il pourrait recevoir des communications de tout Etat adhérent, de tel ou tel groupe d'individus, ou de telle ou telle organisation non gouvernementale quant à des violations alléguées des droits de l'homme dans un Etat adhérent. Il serait en mesure d'examiner la recevabilité et les mérites des allégations reçues. Il pourrait établir des faits et communiquer son avis, en se référant en premier lieu à la Convention européenne des Droits de l'Homme ainsi qu'à la jurisprudence qui en découle, et en second lieu à d'autres traités et accords internationaux sur les droits de l'homme auxquels l'Etat adhérent serait déjà Partie contractante, par exemple les pactes des Nations Unies et autres instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme. L'avis de l'organe en question pourrait être contraignant pour l'Etat adhérent.

J'espère que cet Etat ne choisira pas de le considérer exclusivement comme un avis consultatif, mais qu'il inscrira dans sa Constitution l'existence de ce mécanisme jusqu'au moment où il pourra adhérer au Conseil de l'Europe.

Je vous suggère cette idée, mais c'est à vous qu'il appartient de vous prononcer. Il y a peut-être des difficultés considérables, mais il y a ici un groupe de pays qui souhaitent devenir membres à part entière d'un tel organisme, ils savent qu'ils ne pourront pas y entrer aussi vite qu'ils le voudraient, mais ils souhaitent bénéficier le plus vite possible des sauvegardes que vous avez élaborées pour tous vos pays membres. Ces sauvegardes pourraient contribuer à accroître la confiance des minorités et des diverses populations de ces Etats. J'espère que l'Assemblée pourra étudier très attentivement cette suggestion. Cet organisme serait entièrement distinct d'une juridiction criminelle internationale. Franchement, je pense qu'une telle juridiction aurait dû être créée il y a déjà plusieurs dizaines d'années. Elle a été envisagée dans la Charte des Nations Unies. Elle aurait dû être en place lorsque l'Irak a envahi le Koweït. Elle devrait être en place maintenant en Yougoslavie. J'éprouve quelques hésitations — pour ne pas dire plus — à proposer la création d'une juridiction spéciale pour la Yougoslavie. Il fallait que le procès de Nuremberg et que les procès japonais aient lieu, mais ils ont soulevé beaucoup de problèmes, et je ne suis pas convaincu que c'est nécessairement la réponse, tout en étant persuadé qu'il est d'une extrême urgence de rassembler systématiquement des informations sur les violations flagrantes des droits de l'homme perpétrées dans les ex-territoires yougoslaves afin de décider ultérieurement s'il y a lieu ou non de poursuivre leurs auteurs et à quel moment. Le fait de savoir qu'ils courent ce risque pourrait peut-être freiner certains de ceux qui continuent à violer aussi impudemment les droits de l'homme.

Enfin, le processus de la paix. L'hiver approche. On peut parfaitement envisager le processus suivant s'il existe une volonté pour cela. Les pays européens, et assurément les pays qui participent à la Conférence de Londres, ont peut-être un rôle à jouer à cet égard. Nous devons dire à certains de ces pays : «Vous jouirez d'une reconnaissance internationale pleine et entière, vous serez acceptés et réintégrés dans la famille des nations européennes — des nations européennes démocratiques — si vous prenez les mesures suivantes et ces mesures «suivantes» ne sont pas trop difficiles.» La Serbie et le Monténégro constitueront vraisemblablement la nouvelle Yougoslavie, et la Croatie devrait sans aucun doute normaliser ses relations dans les frontières existantes. Plus tôt ils le feront, plus tôt les Serbes de Croatie sauront que la grande Serbie est une idée révolue. Ils n'auront plus la possibilité d'assurer la jonction avec les Serbes de la Bosnie-Herzégovine et, étant donné l'existence d'une frontière croate derrière eux, ils devront négocier sérieusement un statut spécial pour protéger les droits des Serbes en Croatie. Plus vite on comprendra et on mettra en œuvre cette idée, plus vite on cessera de parler d'indépendance pour le Kosovo. Je sais que certains dans cette salle monteront certainement à la tribune pour présenter des arguments en faveur de l'indépendance du Kosovo. Je vous lance une mise en garde. Une fois que l'on aura renoncé au principe de l'indivisibilité territoriale au Kosovo, pourquoi pas en Croatie et pourquoi pas en Bosnie-Herzégovine ?

L'autre danger, l'autre risque contre lequel vous devez vous prémunir, c'est d'envisager l'idée de diviser la Bosnie-Herzégovine en trois. Quel serait le but ? Il y aurait certainement des garanties pour empêcher une jonction immédiate avec la Croatie ou une réunion totale avec la Serbie, mais cette partition de la Bosnie-Herzégovine serait un facteur d'instabilité. J'estime que l'annonce de cette division en trois parties au

printemps de cette année a beaucoup contribué à hâter le nettoyage ethnique. A mon avis, il doit être bien clair que, dans tout règlement sérieux pour la Bosnie-Herzégovine, il faut prévoir des régions qui ne soient pas uniquement et exclusivement délimitées sur une base ethnique. La conséquence, c'est qu'il doit y avoir plus de trois régions et c'est qu'il faut être prêt à créer certaines régions qui soient mixtes du point de vue ethnique.

Aucun de ces objectifs ne sera facile à réaliser. Les personnes timorées qui estiment devoir accepter, faute de mieux, le *statu quo*, la *Realpolitik*, diront:

«Eh bien !, voilà, séparons la Bosnie-Herzégovine en trois, réglons tout cela le plus rapidement possible et le monde oubliera bientôt ce qui est arrivé.» Je ne crois pas que le monde oubliera et je ne crois certainement pas que la communauté islamique oubliera. Je pense que, si l'Europe permettait une telle issue à une situation déjà caractérisée par les violations les plus éhontées des droits de l'homme qui aient eu lieu de mémoire d'homme, un dénouement aussi scandaleux pèserait très lourd sur sa conscience pendant les siècles à venir.